



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
E4S
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association UNADEV

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Association UNADEV

12 rue de Cursol - 33000 Bordeaux

Ce rapport contient 51 pages

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
E4S
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association UNADEV

Siège social : 12 rue de Cursol - 33000 Bordeaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'attention de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association UNADEV, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du Compte d'Emploi annuel des Ressources décrites dans l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Notamment, nous nous sommes assurés :

- de la conformité de la présentation du Compte d'Emploi annuel des Ressources, en particulier les rubriques utilisées, avec la réglementation ;
- de l'approbation préalable par votre Conseil d'administration des règles de définition, d'affectation et de répartition des emplois ;
- de la concordance des chiffres présentés dans le Compte d'Emploi annuel des Ressources et des méthodes décrites dans l'annexe au Compte d'Emploi annuel des Ressources avec les décisions de gestion aboutissant aux montants présentés dans les différentes rubriques, notamment relatives aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds et aux frais de fonctionnement en emplois des ressources issues de la générosité du public ;
- de la prise en compte des principales remarques contenues dans le rapport définitif de la Cour des Comptes publié en juillet 2018 concernant l'affectation des dépenses dans le Compte d'Emploi annuel des Ressources et l'information donnée aux donateurs dans l'annexe au Compte d'Emploi annuel des ressources.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevée que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 29 mai 2019,

KPMG SA
Economie Sociale et Solidaire



Bernard Bazillon
Associé



Aurélie Lalanne
Commissaire aux comptes

Comptes Annuels

Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels

12 rue de Cursol

33000 Bordeaux

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2018	31/12/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de R&D				
Concessions, brevets droits similaires	201 254,29	100 920,58	100 333,71	100 333,71
Fonds commercial (1)	95 000,00		95 000,00	95 000,00
Autres immo. incorpo.				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 536 136,09	3 678,00	2 532 458,09	2 596 016,09
Constructions	16 778 020,86	8 641 856,39	8 136 164,47	8 464 518,11
Installations tech., outillage	680 508,97	658 814,32	21 694,65	30 818,42
Autres immo. corpo.	3 716 065,62	2 820 497,21	895 568,41	1 079 798,61
Immo. en cours	682,33		682,33	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Particip. mise en équivalence				
Autres particip.	1 258 473,75	965 000,00	293 473,75	293 473,75
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immo.	334 798,75		334 798,75	333 666,67
Prêts				
Autres immo. financières	101 021,30		101 021,30	99 162,96
ACTIF IMMOBILISE	25 701 961,96	13 190 766,50	12 511 195,46	13 092 788,32
Comptes de liaison				
STOCKS				
Matières premières, approv.				
En cours de prod. biens				
En cours de prod. services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 709,12	775,68	3 933,44	6 284,18
Avces acomptes versés sur comm.	417 371,91	381 763,20	35 608,71	49 988,50
CREANCES (3)				
Usagers et comptes rattachés	696 862,82	294 784,87	402 077,95	358 934,71
Autres créances	211 339,95		211 339,95	287 133,93
DIVERS (3)				
V.M.P.	5 356 590,52		5 356 590,52	5 279 756,32
Disponibilités	14 115 481,31		14 115 481,31	14 434 414,04
COMPTES DE REGULARISATION (3)				
Charges constatées d'avance	404 123,54		404 123,54	248 743,05
ACTIF CIRCULANT	21 206 479,17	677 323,75	20 529 155,42	20 665 254,73
Charges à répartir sur plus. ex.				
Primes de remb. des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	46 908 441,13	13 868 090,25	33 040 350,88	33 758 043,05

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Fonds Asso. ss. droits reprise	2 916 027,92	3 178 535,41
Dont Apports		
Legs, donations ac controp. actif Immos.	1 715 354,57	1 977 862,08
Primes d'émission, fusion, apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	8 818 910,70	7 468 808,59
Report à nouveau	10 326 561,75	10 477 292,48
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	315 719,84	1 248 718,10
Fonds Asso. ac. droits reprise	2 500,03	2 500,03
Dont Apports		
Legs, donations	2 500,03	2 500,03
Subventions affectées		
Résultats ss. contrôle tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement	5 399,49	5 399,49
Provisions réglementées	19 429,31	19 429,31
Droits propriétaires (commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS	22 404 549,04	22 400 683,41
Comptes de liaison		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	470 241,49	465 241,49
Provisions pour charges		
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		166,90
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres empunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 987 197,32	3 289 358,71
Emprunts et dettes financières divers (3)	6 171,29	6 750,41
Avances Accomptes reçus sur commande en cours	42 988,01	41 173,18
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 090 340,20	5 163 330,21
Dettes fiscales et sociales	1 812 104,32	2 105 827,03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	177 667,58	231 676,51
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance (1)	49 091,63	53 835,20
DETTES	10 635 801,84	11 357 359,64
TOTAL GENERAL	33 040 350,88	33 758 043,05

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	30 201,67		30 201,67	29 394,82
Production vendue de services	3 485 033,15		3 485 033,15	3 576 307,00
MONTANT NET PRODUITS EXPLOIT.	3 515 234,82		3 515 234,82	3 605 701,82
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			172 154,84	21 005,00
Reprises sur Ammo., provisions, transferts de charges			185 103,53	111 629,88
Collectes			24 393 270,58	26 115 058,32
Cotisations			54 085,00	47 165,60
Autres produits			293 324,92	434 259,87
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			28 613 173,69	30 334 820,49
Achats de marchandises (avec droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)			2 289,38	-325,25
Achats de matières premières, autres approvisionnements			306 534,25	306 427,97
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (2)			12 609 972,02	13 253 260,84
Impôts, taxes et versements assimilés			760 469,73	723 785,86
Salaires et traitements			6 574 568,78	6 533 707,40
Charges sociales			3 398 124,80	3 022 508,41
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			988 889,30	1 028 564,03
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			28 231,32	8 826,83
Pour risque et ch. Dot. aux prov.			55 000,00	8 000,00
Autres charges			4 120 189,60	4 249 418,56
CHARGES D'EXPLOITATION (3)			28 844 269,18	29 134 174,65
RESULTAT D'EXPLOITATION			-231 095,49	1 200 645,84
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (4)				
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo. (4)				
Autres intérêts et produits assimilés (4)			128 113,98	143 555,77
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de V.M.P.				
PRODUITS FINANCIERS			128 113,98	143 555,77
Dotations financières amortissements, provisions				
Intérêts et charges assimilées (5)			94 833,05	97 953,31
Différences négatives de change				8,11
Charges nettes sur cessions de V.M.P.				
CHARGES FINANCIERES			94 833,05	97 961,42
RESULTAT FINANCIER			33 280,93	45 594,35
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-197 814,56	1 246 240,19

Compte de résultat (suite)
association

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	270 049,00	575,03
Produits exceptionnels sur opérations en capital	538 500,00	6 743,60
Reprises sur provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	808 549,00	7 318,63
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 761,84	4 673,82
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	292 419,66	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	295 181,50	4 673,82
RESULTAT EXCEPTIONNEL	513 367,50	2 644,81
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	128 434,51	45 142,68
Engagement à réaliser sur ressources affectées	128 267,61	45 309,58
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	29 678 271,18	30 530 837,57
TOTAL DES CHARGES	29 362 551,34	29 282 119,47
EXCEDENT OU DEFICIT	315 719,84	1 248 718,10
Evaluation des contributions volontaires en nature		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont redevances sur crédit-bail mobilier		
Dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) Dont produits concernant des entreprises liées		
(5) Dont intérêts concernant des entreprises liées		
Ressources		
Bénévolat	208 499,05	366 819,55
Prestations en nature	213 798,57	217 630,63
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS	422 297,62	584 450,18
Emplois		
Secours en nature	213 798,57	217 630,63
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations	208 499,05	366 819,55
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES	422 297,62	584 450,18

U.N.A.D.E.V.

Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le 31 décembre 2018

Montants exprimés en Euros

Cette annexe contient 41 pages

Table des matières

	Faits majeurs de l'exercice	3
1.1	Événements principaux de l'exercice	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	4
1.2.1	Présentation des comptes	4
1.2.2	Méthode générale	4
1.2.3	Changement de méthode d'évaluation	4
1.2.4	Changement de méthode de présentation	4
	Informations relatives au bilan	5
1.3	Actif	5
1.3.1	Tableau des immobilisations	5
1.3.2	Amortissements et dépréciation des actifs immobilisés	6
1.3.3	Liste des filiales et participations	7
1.3.4	Créances	8
1.3.5	Valeurs mobilières de placement	9
1.3.6	Charges constatées d'avances	9
1.4	Passif	10
1.4.1	Fonds associatifs	10
1.4.2	Provisions pour risques et charges	11
1.4.3	Fonds dédiés – Engagement à réaliser	11
1.4.4	Tableau des emprunts	12
1.4.5	Etat des dettes	13
	Informations relatives au compte de résultat	14
1.5	Résultat par activité ou établissement	14
1.6	Effectif présent au 31 décembre 2016	14
	Autres informations	15
1.7	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	15
1.8	Cinq salaires les plus élevés	15
1.9	Honoraires des commissaires aux comptes	15
1.10	Contributions volontaires en nature	15
1.11	Engagements hors bilan	16
1.11.1	Engagements donnés à des organismes bancaires	16
1.11.2	Les engagements de retraites	16
1.11.3	Legs acceptés et non encore réalisés	17
	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public	18

Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Les faits significatifs au cours de l'exercice sont les suivants :

- La présidente Laurence De Saint Denis a été révoquée par le Conseil d'Administration du 27 février 2018. Mme Jacqueline Périco a pris l'intérim en sa qualité de première Vice-Présidente jusqu'à l'assemblée générale de juin 2018. Consécutivement, Monsieur Alain Boutet a été élu Président de l'UNADEV.
- Par décision du Conseil d'Administration du Comité de la Charte du don en confiance du 13 juin 2018, l'agrément Don en confiance de l'UNADEV lui a été retiré.
- En juillet 2016, l'association a été informée d'un contrôle de la Cour des comptes pour la période 2012 à 2014. A la demande de l'UNADEV, le contrôle a été étendu à l'année 2015. Suite aux premiers examens, la Cour des Comptes a décidé d'étendre le contrôle à l'année 2016.

Le rapport de la Cour publié le 19 juillet 2018 conclut que les dépenses engagées par l'UNADEV des exercices 2012 à 2016 sont conformes aux objectifs des appels à la générosité publique émis par l'association sous quatre réserves :

« 1. La transformation des délégués en « ambassadeurs » a eu pour effet de majorer artificiellement la rubrique « missions sociales » du compte d'emploi des ressources (CER) et de minorer la rubrique relative aux frais de recherche de fonds ;

2. La création du fonds de dotation « Lucie Care » est difficile à justifier, dès lors que ce fonds a vu ses missions s'élargir aux mêmes objets que l'association et qu'il ne saurait avoir pour conséquence de faciliter un contournement des dispositifs de contrôle ; de surcroît, le transfert de 3 M€ vers ce fonds de dotation a été imputé intégralement en missions sociales dans le CER de l'exercice 2015, alors que les donateurs n'ont aucune visibilité sur l'utilisation réelle de cette ressource, puisqu'ils ne disposent pas des comptes du fonds de dotation ;

3. La procédure relative à la mise en concurrence lors des appels d'offres n'est pas correctement appliquée ;

4. Plus de 2,3 M€ de ressources issues de la générosité publique ont été engagés dans depuis 2012, le projet « My care phone » (application de guidage à distance des déplacements des mal voyants) n'a toujours pas abouti. »

- Déménagement du Centre d'activités de Roubaix à Lille, 15 place des bleuets

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2018 présente un total de 33 040 350,88 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat bénéficiaire de 315 719,84 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période de 01/01/2018 au 31/12/2018.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des **comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.
- le Compte Emploi annuel des Ressources et son annexe

1.2.2 **Méthode générale**

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la réglementation Comptable.

L'Association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et pris en compte le règlement n°99-01 des règles de comptabilisation des domaines spécifiques : règles d'évaluation, de réévaluation des éléments du patrimoine, des contributions volontaires en nature.

En application du règlement CRC N°2008-12 du 7 mai 2008, homologué par l'arrêté du 11 décembre 2008, la présentation dans l'annexe du Compte d'Emploi Annuel des Ressources auprès du public est conforme aux dispositions réglementaires.

1.2.3 **Changement de méthode d'évaluation**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.4 **Changement de méthode de présentation**

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Informations relatives au bilan

1.3 Actif

1.3.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	D	E
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	296.254,29		-	296.254,29
Immobilisations corporelles	23.486.443,16	655.193,68	430.222,97	23.711.413,87
Immobilisations financières	1.691.303,38	5.150,42	2.160,00	1.694.293,80
Total	25.474.000,83	660.344,10	432.382,97	25.701.961,96

1.3.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les acquisitions 2018 d'immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent ainsi :

- pour le siège et ses activités bénéficiaires 537 567,58 €
- pour la maison de retraite 117 626,10 €

Les principales acquisitions sont les suivantes :

- Travaux aménagement Lille et Pau 71 618,31 €
- Travaux de réhabilitation et rénovation de la maison de retraite 353 680,62 €
- Matériel de bureau et informatique 67 439,98 €

Les principales cessions et mise au rebut d'immobilisations corporelles et incorporelles en 2018 se décomposent comme suit :

- Cession terrain de Vayres (valeur comptable nette 105 090 €)
- Cession appartement Charenton issu d'un legs (valeur comptable nette 182 711,41 €)

1.3.1.2 Immobilisations en cours

Au 31/12/2018, immobilisations en cours : 682,33 € (mobilier facturé non livré)

1.3.2 Amortissements et dépréciation des actifs immobilisés

Situations et mouvements des amortissements	A	B	D	E
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	100.920,58		-	100.920,58
Immobilisations corporelles	11.270.081,93	988.889,30	137.803,31	12.121.167,92
Immobilisations financières	-	-	-	-
Total	11.371.002,51	988.889,30	137.803,31	12.222.088,50

Méthode d'amortissement

La méthode d'amortissement pratiquée est le mode linéaire.

Durée

- Immobilisations incorporelles de 1 à 4 ans
- Construction de 10 à 50 ans en fonction des composants
- Installations techniques, de 5 à 20 ans
- Matériel et outillages de 2 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles de 2 à 10 ans

1.3.2.1 Dépréciation

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Situations et mouvements des dépréciations	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Rubriques				
Provision pour dépréciation des immobilisations corporelles	45.210		41.532	3.678
Provisions pour dépréciation éléments financiers	965.000			965.000
Total	1.010.210	-	41.532	968.678

Les dépréciations comptabilisées au 31/12/2018 concernent :

- Un terrain relatif à la maison de retraite à hauteur de 50%.
La reprise de provision comptabilisée en 2018 correspond à la dépréciation constatée antérieurement sur un terrain qui a été vendu en 2018 pour une valeur supérieure à la valeur d'acquisition.
- Titres de participation dans la SAS Hibou Solutions provisionnés à hauteur de 100%.

1.3.3 Liste des filiales et participations

UNADEV	Capital Social	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par l'association et non remboursées	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
			Brute	Nette				
Hibou Solutions S.A.S.	2.765.000	78%	965.000	0	-	-	- 1.159	-

1.3.4 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Stock	4.709,12	4.709,12	
Avances et acomptes	417.371,91	35.608,71	381.763,20
Créances usagers et comptes rattachés	696.862,82	375.550,98	321.311,84
Autres	211.339,95	211.339,95	
Charges constatées d'avance	404.123,54	404.123,54	
Total	1.734.407,34	1.031.332,30	703.075,04

Les dépréciations d'actif circulant en début d'exercice étaient de 735.946 €, leur solde en fin d'exercice est de 677.324 €.

Situations et mouvements	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Diminution passées en irrécouvrables	Valeur à la clôture de l'exercice
Rubriques	A	B	C	D	E = A+B-C-D
Provision stock	714,32	268,08	206,72		775,68
Provision avances et acomptes	381.763,20				381.763,20
Provisions prêts	2.763,20		970,20		1.793,00
Provisions AVS et PENS MR	105.898,51	26.526,99	85.676,93		46.748,57
Provisions autres créances	244.807,05	1.436,25			246.243,30
TOTAL	735.946,28	28.231,32	86.853,85		677.323,75

1.3.5 Valeurs mobilières de placement

Ce poste est essentiellement constitué de bons de caisse qui ont une valeur historique au 31/12/2018 de 4.000.000 € et de placement à la BPSO pour 1.070.558,39 €.

1.3.6 Charges constatées d'avances

Elles s'élèvent à 404.124 € contre 248.743 € en 2017 et correspondent en partie à des facturations d'avance par les prestataires pour la collecte de fonds. Elles sont régies par des contrats sur 36 mois glissants.

Y figurent également des facturations d'avance concernant le magazine Colin Maillard de début 2019, des loyers et charges locatives ainsi que des reports de subvention accordées à nos partenaires.

1.4 Passif

1.4.1 Fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D= A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	1.104.673,35			1.104.673,35
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissements non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	96.000,00			96.000,00
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	435.245,00		270.000,00	165.245,00
- Legs	1.275.221,51			1.275.221,51
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	267.395,55	7.492,51		274.888,06
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	7.468.808,59	6.311.747,62	4.961.645,51	8.818.910,70
<i>Dont réserves pour projet associatif</i>	<i>979.241,95</i>	<i>6.311.747,62</i>	<i>4.961.645,51</i>	<i>2.329.344,06</i>
Report à nouveau				
- Siège et activité bénéficiaires	10.982.270,85			10.982.270,85
- Maison de retraite	-369.237,56	-40.796,99		-410.034,55
Résultat de l'exercice	1.248.718,10	-1.248.718,10	-315.719,84	315.719,84
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations	2.500,03			2.500,03
- Subventions d'investissements sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	-135.740,81	-155.020,62	-45.086,88	-245.674,55
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	5.399,49			5.399,49
Provisions réglementées	19.429,31			19.429,31
Doits des propriétaires (Commodat)				
Total	22.400.683,41	4.874.704,42	4.870.838,79	22.404.549,04

1.4.2 Provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	465.241,49	55.000,00	50.000,00	470.241,49
Total	465.241,49	55.000,00	50.000,00	470.241,49

Les provisions pour risques s'élèvent à 470.241 € à la clôture 2018 contre 465.241 € à la clôture 2017, dont

- 163.000 € relatifs à des litiges sociaux,
- 287.205 € relatifs à une mise en recouvrement de TVA due, selon l'administration fiscale, par un fournisseur de l'UNADEV établi à l'étranger en l'application des dispositions de l'article 289 A I du CGI,
- 20.036 € relatifs à des risques d'exploitation divers.

1.4.3 Fonds dédiés – Engagement à réaliser

RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC					
Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D= A - B + C
Dons manuels	0	166,90	66.709,69	66.542,79	0
Total	0	166,90	66.709,69	66.542,79	0
Legs et donations	-	-	61.724,82	61.724,82	0
Total	-	-	61.724,82	61.724,82	0
Total	0	166,90	128.434,51	128.267,61	0

Au 31 décembre 2018, les dons affectés en fonds dédiés s'élèvent à 0 €.

Les dons manuels dédiés collectés en 2018 correspondent :

- à la collecte sur les Marchathon pour 65.111,79 €, somme qui a été reversée en totalité aux écoles de chiens guides partenaires en 2018, et
- à des dons de particuliers ayant exprimé le souhait d'une affectation à une activité spécifique pour 1 431 €, somme utilisée dans son intégralité sur 2018.

Le fonds issus d'un legs (dont le testateur a souhaité une utilisation pour les écoles de chiens guides) reçus en 2018 ont été affectés et utilisés en totalité sur 2018 pour 61 724.82 €.

1.4.4 Tableau des emprunts

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A			B
Terrain Maison de retraite	318.641,35		36.001,45	282.639,90
RC antenne de Toulouse	121.621,19		49.242,69	72.378,50
1er Etage antenne de Toulouse	106.023,91		33.244,68	72.779,23
Travaux antenne de Toulouse	13.961,79		5.457,54	8.504,25
Travaux bâtiment de Toulouse	48.041,67		15.063,74	32.977,93
Achat bâtiment Mérignac	715.320,45		36.315,38	679.005,07
Travaux bâtiment Mérignac	1.386.748,35		71.378,74	1.315.369,61
Salle de sport Bordeaux	579.000,00		55.457,17	523.542,83
Total	3.289.358,71	0,00	302.161,39	2.987.197,32

1.4.5 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Liquidité du passif	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
- à 2 ans au maximum à l'origine			
- à plus de 2 ans à l'origine	2.987.197,32	311.069,22	2.676.128,10
Emprunts et dettes financières divers	6.171,29	6.171,29	
Avances et acomptes	42.988,01	42.988,01	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.090.340,20	5.090.340,20	
Dettes fiscales et sociales	1.812.104,32	1.812.104,32	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	177.667,58	177.667,58	
Produits constatés d'avance	49.091,63	49.091,63	
Total	10.165.560,35	7.489.432,25	2.676.128,10

Informations relatives au compte de résultat

1.5 Résultat par activité ou établissement

Le résultat excédentaire de 315 719,84 € est se décompose :

- Résultat sous contrôle de tiers financeurs
 - Maison de Retraite déficit de < 60 216,18 € >

- Résultat excédentaire hors contrôle de tiers financeurs 375 936,02 €

1.6 Effectif présent au 31 décembre 2018

L'effectif présent au 31 décembre 2018 est de 233 dont 25 cadres.

Pour rappel, l'effectif au 31 décembre 2017 était de 231 dont 26 cadres.

Autres informations

1.7 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 80 834,34 € en 2018.

En application de l'article 261-7 1° du code général des impôts la rémunération versée en 2018 aux administrateurs s'élève à 0€.

1.8 Cinq salaires les plus élevés

En 2018, le montant des 5 salaires les plus élevés est de 537 223,56 €.

1.9 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes au titre du contrôle légal pour l'exercice 2018 s'élèvent à 74.400 € TTC et à 0 € au titre des SACC.

1.10 Contributions volontaires en nature

Nature de la Contribution	Méthode de valorisation	Montant
Contribution en biens et services	Selon coût de revient déterminé par le contributeur	213 798,57 €
Contribution en travail 13 668 heures	(1)	208 499,05 €

(1) L'action des bénévoles a été classifiée en 3 niveaux :

- Niveau 1 : assistance, accompagnement, tâches administratives « simples »
- Niveau 2 : animation, conduite d'activités et enseignement
- Niveau 3 : tâches complexes

A chacun de ces niveaux a été affecté un coefficient correspondant à la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951, à savoir :

Niveau 1 : coefficient de référence 306

Niveau 2 : coefficient de référence 378

Niveau 3 : coefficient de référence 439

Les 13 668 heures de contributions des bénévoles en 2018 ont été valorisées sur la base de ces coefficients et du taux de charges moyen 2018 de l'UNADEV hors maison de retraite.

1.11 Engagements hors bilan

1.11.1 Engagements donnés à des organismes bancaires

- Promesse d'affectation hypothécaire auprès de la Caisse d'Epargne :
 - o 450 000 € pour l'immeuble à Toulouse cadastré section AB n°477,
 - o 300 000 € pour l'immeuble à Toulouse cadastré 822 section AB n°477,
 - o 282 640 € pour les parcelles de terrain sises à Vayres section A n° 2652 et n° 2844,
 - o 32 978 € pour les travaux de l'immeuble à Toulouse,
 - o 880 000 € pour l'acquisition d'un bâtiment à Mérignac section AM n°561 et 563 rue Joseph Cugnot,
 - o 1 700 000 € pour les travaux d'un bâtiment à Mérignac section AM n°561 et 563 rue Joseph Cugnot.
- Nantissement d'un compte à terme à la BPSO de 325 000 € garantissant le paiement des sommes dues à la Poste par L'Entreprise d'Insertion PRESTA.
- Caution fiscale suite à une mise en recouvrement de TVA due, selon l'administration fiscale, par un fournisseur de l'UNADEV établi à l'étranger en l'application des dispositions de l'article 289 A I du CGI pour 238 590 €.
- Nantissement de comptes titres Crédit Coopératif pour 289 506 € en garantie de l'emprunt pour l'acquisition des locaux de la salle de sport adaptée à Bordeaux

1.11.2 Les engagements de retraites

Le montant des engagements des Indemnités de Départ en Retraite (IDR) pour la Maison de Retraite est de 166 491 € charges sociales incluses (dont 20.036 € sont comptabilisés au passif au 31/12/2018).

Les engagements des indemnités de départ en retraite pour les autres services sont couverts par un versement auprès d'une compagnie d'assurance. Au 31/12/2018, le passif social correspondant s'élève à 877 759 € pour un fonds collectif auprès de la compagnie d'assurance de 926 145 €. Il n'y aura donc pas de dotation complémentaire en 2019. Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes : âge de départ à la retraite 63 ans, taux d'actualisation : 1%, charges patronales : 55% évolution des salaires : 1.5 %.

1.11.3 Legs acceptés et non encore réalisés

Les legs acceptés par le Conseil d'Administration et par la Préfecture et non encore réalisés au 31/12/2018 s'élèvent 1 413 770.03 €.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS	Emplois Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public sur N	RESSOURCES	Ressources compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		14 613 054
1. Missions Sociales	18 364 773	14 479 673	1- Ressources collectées auprès du public	24 521 351	24 521 351
1-1 Réalisées en France	14 770 158	10 918 909	1-1- Dons et legs collectés	24 393 271	24 393 271
- a - Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	23 604 350	23 604 350
- b - Versements à d'autres organismes agissant en France	3 592 669	3 558 818	- Dons manuels affectés	128 268	128 268
1-2 Réalisées à l'étranger	1 946	1 946	- Legs et autres libéralités non affectés	660 659	660 659
- a - Actions réalisées directement			- Legs et autres libéralités affectés	-	-
- b - Versements à d'autres organismes agissant en France	1 946	1 946	1-2 Autres produits liés à la générosité du public	128 081	128 081
2. Frais de recherche de fonds	7 595 712	7 309 581	2. Autres fonds privés	54 085	
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	7 595 712	7 309 581	3 - Subventions et autres concours publics	3 177 081	
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés	-	-	4 - Autres produits	1 618 934	
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	-	-			
3 - Frais de Fonctionnement	3 190 567	2 407 074			
I-Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	29 151 052	24 196 329	I-Total des ressources de l'exercice inscrits au compte de résultat	29 371 451	
II - Dotations aux provisions	83 231		II - Reprise des provisions	178 386	
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	128 268		III Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	128 435	
			IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		167
			sous total général	29 678 271	
IV - Excédents de ressources de l'exercice	315 720		V - Insuffisance de ressources de l'exercice		
			VI - Total général	29 678 271	24 521 351
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		529 393			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		651 352			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		24 074 370	VI Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		24 074 370
			soit des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		15 060 202
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	387 182		Bénévoles	208 499	
Frais de recherche de fonds	11 497		Prestations en nature	213 799	
Frais de fonctionnement et autres charges	23 618		Dons en nature	422 298	
	422 298				



Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels
ANNEXE DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2018

Préambule

L'Association "Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels" (UNADEV) a été fondée à Bordeaux le 16 novembre 1929. Structure de taille régionale, devenue aujourd'hui d'envergure nationale, l'UNADEV est un organisme à but non lucratif reconnu d'assistance et de bienfaisance par l'État.

L'Association qui apportait à ses débuts une aide quotidienne physique et morale aux personnes aveugles et malvoyantes, s'est considérablement développée et diversifiée. Elle mène aussi de nombreuses actions afin de changer le regard de la société sur les déficients visuels.

METHODES COMPTABLES

En application de l'art 9 de l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005, le compte d'Emploi des Ressources est présenté dans l'annexe des comptes annuels.

En application du règlement CRC N°2008-12 du 7 mai 2008, homologué par l'arrêté du 11 décembre 2008, la présentation dans l'annexe du Compte d'Emploi Annuel des Ressources auprès du public est conforme aux dispositions réglementaires.

Le compte d'Emploi Annuel des Ressources de L'UNADEV (Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels) est construit à partir de la comptabilité analytique qui enregistre les coûts directs. La comptabilité analytique est organisée de telle sorte que la très grande majorité des centres de coûts soit affectée directement à l'une des rubriques du compte emploi annuel des ressources. Les coûts directs (les frais de personnel, frais de déplacement...) sont ainsi affectés aux services et activités concernés.

Les frais de fonctionnement comprennent principalement:

- 100% des coûts des services communs de l'association, à savoir la direction administrative et financière, la direction ressources humaines et les services généraux informatiques et les coûts de fonctionnement interne qui leur sont afférents, à l'exception des charges liées au directeur général et au directeur informatiques qui sont réparties pour moitié en frais de fonctionnement et pour moitié en frais de recherche de fonds.

- 100% des coûts liés à la gouvernance.
- 100% des coûts liés au service communication institutionnelle dont 50% du salaire brut chargé de la responsable communication/directeur communication et de la chargée de mission communication qui anime notre site internet et les réseau sociaux.
- 100% des coûts liés à la direction du service « Information, sensibilisation, ambassadeurs » y compris le personnel administratif afférent.
- 20% des frais généraux liés au bâtiment situé 12 rue de Cursol à Bordeaux correspondant à la quote part relative au siège social de l'association.
- Les coûts liés aux appartements d'Arcachon et de Charenton, reçus précédemment par voie de legs.

Les frais de recherche de fonds comprennent :

- 100% des coûts du marketing direct,
- 100% des coûts de la gestion administrative des dons,
- 100 % des frais afférents aux legs
- 50% des charges liées au Directeur Général et au Directeur informatique en raison de la quote part de temps consacré à leur fonction du l'activité de collecte de fonds, et
- 50% des charges liées au service des ambassadeurs (hors direction et personnel administratif qui sont en frais de fonctionnement).

Les missions sociales intègrent:

- les coûts liés aux actions directement réalisées par l'association d'aide et d'accompagnement des personnes déficientes visuelles dont les centres d'activités régionaux, l'antenne mobile, les auxiliaires de vie sociale, les centres de formation adaptée, le sport et la maison de retraite.
- les coûts liés aux actions directement réalisées par l'association de sensibilisation sur la déficience visuelle et d'intégration sociale et professionnelle des personnes déficientes visuelles dont 100 % des coûts du service communication (hors communication institutionnelle), 50 % du service « Information, sensibilisation, ambassadeurs » (hors direction de service et personnel administratif), les coûts inhérents à la plateforme « Service d'accueil, d'information et d'orientation des déficients visuels » et 100% du salaire brut chargé du salarié en charge de la veille sociale et sociétale ainsi que ses frais de téléphone.
- les coûts liés aux actions directement réalisées par l'association de prévention de la cécité et de soutien à la recherche.
- 100 % des frais liés au service direction des missions sociales.
- les versements aux associations partenaires concourant aux mêmes objectifs que l'UNADEV telles que les écoles de chiens guides d'aveugles.

- 100% des coûts du service bénévolat.
- Le Conseil d'Administration a arrêté les principes et méthodes d'élaboration du compte d'emploi des ressources en date du 16/02/2015 complétés le 24/04/2015, 28/02/2017, 19/12/2017 ainsi que le 23/01/2018 (PV corrigé par le PV du 17/04/2018) et le 17/05/2018.

Tableau de passage du compte de résultat au Compte d'Emploi annuel des Ressources 2018

CER \ CR	Charges de personnel	Subventions versées / Dons	Dotation aux amortissements	Autres charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles	Total emplois
Missions sociales	6 922 444	2 817 236	779 191	7 530 337	23 106	292 460	18 364 773
Frais d'AGP	1 160 108	-	16 655	6 418 852	-	97	7 595 712
Frais de fonctionnement	1 890 142	-	193 043	1 033 030	71 727	2 625	3 190 567
Total Charges	9 972 694	2 817 236	988 889	14 982 219	94 833	295 182	29 151 052

Total emplois du Compte d'Emploi annuel des ressources 2018 : 29 151 052 €

Total des charges du Compte de résultat 2018 : 29 362 551 €
 - Dotation aux provisions et fonds dédiés 2018 : - 211 499 €
 29 151 052 €

I - L'EMPLOI

Le compte d'emploi annuel des ressources regroupe les charges dans quatre rubriques d'emploi qui sont : les missions sociales, les frais de recherche de fonds, les frais de fonctionnement et la part des acquisitions des immobilisations financées par les ressources collectées auprès du public.

1 - LES MISSIONS SOCIALES

Elles se composent d'actions menées en France et à l'étranger et sont de deux types :

- les actions réalisées directement par l'UNADEV ;
- les versements aux organismes partenaires concourant aux mêmes objectifs que l'UNADEV.

1.1 Les actions réalisées directement par l'UNADEV

Les actions réalisées directement par l'UNADEV sont placées sous la responsabilité opérationnelle et fonctionnelle du directeur des missions sociales. Le projet développé en 2018 par ce service se décline en trois axes :

- L'amélioration et la continuité des actions menées avec la définition d'orientations complémentaires,
- Le renforcement des projets/actions autonomie-locomotion et culture,
- L'impulsion de nouveaux projets portés par des personnes déficientes visuelles par exemple.

Les actions d'aide, accompagnement, enseignement, information, socialisation, pratique sportive ou de loisirs, accès à la culture, amélioration du confort de vie apportés directement ou indirectement au profit des personnes déficientes visuelles

1.1.1 - Centre de formation adaptée UNADEV

Depuis la création du service en 2006, l'UNADEV a développé une véritable offre de formation adaptée aux personnes déficientes visuelles, reposant sur des méthodes spécifiques mises au point par l'association.

L'UNADEV est reconnue comme organisme de formation agréé depuis 1992. Le Centre de formation adaptée propose des formations au braille, à l'informatique adaptée (Synthèses vocales, Agrandisseurs, Internet, Bureautique, Messagerie...), aux outils numériques mobiles (Smartphones, Tablettes, Enregistreurs numériques, GPS...) et en langues (Français, Anglais, Allemand, Espagnol).

L'offre de formation cible deux types de public :

- les particuliers déficients visuels, pour lesquels les formations sont gratuites,
- les entreprises et les services publics pour lesquels les formations sont payantes.

Le service déploie 26 formateurs déficients visuels, dont 18 sont salariés et 5 formateurs bénévoles voyants. Ces formateurs sont présents dans plusieurs régions de France (Hauts de France, Ile de France, Rhône Alpes - Auvergne, Occitanie, Provence Alpes Côtes d'Azur et Aquitaine Poitou Charente Limousin) et ils forment soit en présentiel soit à distance.

En 2018, 770 personnes ont bénéficié de formations et 346 d'ateliers numériques.

D'autre part, ce service propose des espaces Cyber qui sont des lieux où sont mis à disposition des postes informatiques adaptés et reliés au réseau internet. Animés par des salariés déficients visuels et plusieurs des bénévoles non-voyants, ils offrent gratuitement un accès à internet à toutes les personnes déficientes visuelles qui le souhaitent, sur des postes équipés de logiciels et matériels adaptés (synthèses vocales, agrandisseurs, plages braille, OCR, etc.). Il est notable que c'est ce service qui réalise les transcriptions braille pour les services internes principalement.

Enfin, de part leur expérience en la matière, les salariés et bénévoles de ce service réalisent également des actions gratuites de conseil, d'installation et maintenance informatiques, notamment liées aux logiciels adaptés, au profit de personnes déficientes visuelles.

1.1.2 - Le sport

Animé par des moniteurs et éducateurs sportifs spécialisés, le service organise la pratique du sport au niveau national. Différentes activités sont pratiquées (tir à l'arc, cécifoot, torball, tandem, ski, natation, athlétisme, goalball, voile, judo, showdown, gymnastique, randonnée, snowboard...) soit dans les centres d'activités, soit dans des clubs partenaires, et concernent plus de 250 personnes en situation de handicap visuel.

Le sport est ainsi utilisé comme l'un des axes d'accompagnement de la personne vers l'autonomie fonctionnelle, de valorisation de ses savoir-faire et de création de lien social.

D'autre part, l'association investit ses équipes dans la recherche d'adaptations « techniques » pour rendre accessible des sports qui à ce jour ne le sont pas pour des personnes déficientes visuelles. En 2018, par exemple, un important travail a été poursuivi sur la voile grâce à l'application SARA.

Enfin, le service sport vise à accompagner les personnes déficientes visuelles le désirant à pratiquer du sport dans les milieux dits « ordinaires ».

1.1.3 - Centre d'activités régionaux

Pilotés par le service de coordination nationale, les centres d'activités régionaux de l'UNADEV proposent localement des activités liées à la culture, aux loisirs... Tous les centres offrent aussi un service d'accompagnement social (suivi des dossiers personnels, aide aux formalités, etc.) et œuvrent pour le maintien du lien social.

Les centres d'activités régionaux se situent à :

- Boulogne-Billancourt (Ile-de-France)
- Bordeaux (Nouvelle Aquitaine)
- Lyon (Rhône-Alpes - Auvergne)
- Marseille (Provence Alpes Côtes d'Azur)
- Pau (Nouvelle Aquitaine)
- Perpignan (Occitanie)
- Lille (Hauts de France)
- Toulouse (Occitanie)

De plus, afin d'optimiser notre couverture territoriale, une antenne mobile a été créée début 2016 pour aller à la rencontre des personnes déficientes visuelles isolées, de créer du lien social et de sensibiliser à la déficience visuelle.

Les centres d'activités régionaux de l'UNADEV sont des lieux d'accueil, d'accompagnement et d'animation à destination des personnes déficientes visuelles. Ils proposent localement, à l'échelle de leur région, des activités de loisirs et de culture, de l'accompagnement social, des ateliers pédagogiques et thérapeutiques liés au bien-être et au développement personnel, des conférences / débats, Relais locaux, ils sont également en lien avec les institutions, les entreprises et les citoyens et contribuent à la sensibilisation de tous ces publics.

De nombreuses activités différentes sont proposées en fonction des centres d'activités : de la lecture au théâtre d'improvisation, des visites sensorielles à l'accompagnement aux achats de matériel adapté à la déficience visuelle, de la sophrologie au Snoezelen, des ateliers cuisine aux ateliers de socio-esthétisme, de l'origami aux maquettes ...

D'autre part, les travailleurs sociaux de l'UNADEV (assistante sociale, CESF,) ont notamment pour mission d'assurer l'accompagnement social des personnes en situation de handicap visuel, de les informer et de les accompagner dans la reconnaissance de leurs droits et parfois d'aider les bénéficiaires à résoudre divers problèmes économiques, sociaux ou psychologiques et le cas échéant les accompagner vers des professionnels de santé.

L'animation des centres ainsi que la cohérence des services proposés aux bénéficiaires de l'association sont assurées par le service de la coordination nationale. Ce service assure aussi la coordination de l'activité d'instruction en locomotion. Pour information, l'instructeur en locomotion évalue les besoins en locomotion des personnes déficientes visuelles, puis assure la rééducation ou l'orientation vers des partenaires instructeurs en locomotion. Cette première phase est complétée par la sensibilisation de l'entourage de la personne aux conséquences de la déficience visuelle au niveau des déplacements et leur initiation à la technique de guide. Le service propose également des sensibilisations de professionnels qui interviennent auprès de personnes déficientes visuelles (par exemple en EHPAD).

1.1.4 - Auxiliaires de vie sociale

Il s'agit d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile destiné aux personnes en situation de handicap visuel. Il fonctionne soit avec des auxiliaires de vie directement rémunérées par l'UNADEV, soit avec l'aide d'associations partenaires spécialisées. Dans tous les cas, l'UNADEV finance une partie des interventions des auxiliaires de vie.

En 2018, le service a aidé 2 003 personnes sur le territoire national, sur un volume total de plus de 230 000 heures.

1.1.5 - Colis de Noël et Etrences

À l'occasion des fêtes de fin d'année, l'UNADEV fait parvenir un colis gourmand ou des étrennes aux bénéficiaires et bénévoles.

1.1.6 – Service National du bénévolat

Créé en 2015 dans le cadre du projet associatif 2014-2018, le service national du bénévolat est chargé de développer, coordonner et accompagner l'intervention des bénévoles sur l'ensemble du territoire national.

Une nouvelle organisation du bénévolat a été mise en place suite à la mutation interne du responsable de service : le bénévolat est désormais suivi et géré par chaque responsable de service.

1.1.7 – Dons secours

Le Conseil d'Administration de l'UNADEV, sur avis du Comité d'attribution et de suivi des aides aux bénéficiaires personnes physiques, attribue des aides financières exceptionnelles (prêts et dons) aux personnes non- et malvoyantes dans le besoin. En 2018, 61 dossiers ont été présentés en Comité.

1.1.8 - Maison de retraite médicalisée – EHPAD Louis BRAILLE

Ouverte aux amblyopes et non-voyants du troisième âge de toutes les régions de France, cette maison de retraite est dirigée par un directeur assisté de 52.86 ETP salariés. Elle est médicalisée et comprend 83 chambres individuelles. Les dépenses et les ressources liées à cette activité sont retraitées conformément à la réglementation car elles ne sont pas financées par la générosité publique mais par le Conseil Général et l'ARS.

En 2018, des jeux de société ainsi qu'un abonnement à la presse audio notamment ont été financés par des fonds provenant de la générosité publique.

Les missions de sensibilisation sur la déficience visuelle, l'intégration sociale et professionnelle des personnes déficientes visuelles, l'intégration sociale et professionnelle, apportés directement ou indirectement au profit des personnes déficientes visuelles

1.1.9 - Les actions d'information et de sensibilisation sur la déficience visuelle

Cette rubrique concerne tous les frais liés à la notoriété de la cause des personnes non- et malvoyantes, communément appelés plaidoyer. Ces actions d'information et de communication se composent d'événements de communication externe à des fins de témoignages et se déclinent en soirées thématiques, conférences, concerts, pièces de théâtre, communiqués et dossiers de presse, production de films...

Toute cette activité est directement générée par :

- le service communication de l'association et non par des agences ;
- les ambassadeurs de l'UNADEV.

Les principales actions d'information et de sensibilisation sur la déficience visuelle se déclinent comme suit :

- **Documentation et ressources audiovisuelles :**
 - Base de données documentaire

La base de données documentaires en ligne, spécialement conçue autour de la déficience visuelle et accessible à tout public, est destinée à toute personne qui s'intéresse à la problématique du handicap visuel : les non- et malvoyants, parents, enseignants, étudiants ou professionnels du social et du médico-social peuvent y trouver réponses à leurs questions. On y trouve aujourd'hui des informations dans différents thèmes : *histoire, maladies cécitantes, loi et réglementation, droits de la personne handicapée, accessibilité, aide à la vie quotidienne, loisirs et accès à la culture, sport, insertion*

professionnelle et emploi, logement, métiers autour de la déficience visuelle, action sociale, déficience visuelle...

Cette base de données est en perpétuel développement et s'enrichit des apports de chacun. Elle est gérée et développée par une documentaliste.

○ Films et documentaires

La production et la diffusion sur internet de films relatifs aux actions menées par l'association permet de mettre en lumière les réalités du quotidien des personnes déficientes visuelles et le rôle des professionnels afin de contribuer à la sensibilisation de tous les publics.

L'UNADEV est partenaire de l'émission mensuelle de France 5 dédiée à la déficience visuelle « À vous de voir », 9 émissions ont été produites et diffusées en 2018 sur des thèmes comme l'autonomie des jeunes sortant d'institutions, des portraits d'architectes intérieurs déficients visuels et de Gilbert MONTAGNE, l'accessibilité, ...

○ Colin Maillard

Il s'agit d'un magazine édité et diffusé tous les trimestres qui bénéficie de régime dérogatoire des publications dites de « grandes causes ». Le régime particulier réservé aux publications dites de "grandes causes" concerne les publications, de diffusion nationale ou internationale, éditées par des organismes à but non lucratif dont le but est de contribuer, à titre manifestement désintéressé, à la défense des grandes causes nationales ou internationales.

L'un des objectifs de ce magazine est de modifier le regard que porte la société sur les personnes déficientes visuelle afin que le public puisse adopter des comportements lui permettant de compléter l'action du pouvoir public. Pour ce faire, il convient que ce public soit informé des problématiques auxquelles se heurtent les personnes déficientes visuelles.

○ Magazine Lumen

L'UNADEV édite depuis décembre 2015 LUMEN, le premier magazine de référence sur le handicap visuel. Ce support trimestriel est destiné à toutes les parties prenantes du secteur du handicap visuel, les professionnels médico-sociaux mais aussi les personnes déficientes visuelles et leur entourage. Il vise à leur apporter de l'information utile et pratique, des repères sur leur environnement, des conseils au quotidien. Quatre numéros ont été édités en 2018 en mars, juin, septembre et décembre avec des dossiers sur l'amour et la séduction, les transports accessibles, la médiation culturelle et artistique et l'édition adaptée pour les enfants déficients visuels. Au total, 94 000 exemplaires distribués gratuitement, tous supports confondus.

- **Événements de sensibilisation**

Des événements sont organisés par l'UNADEV pour sensibiliser le grand public et changer les regards sur la déficience visuelle. C'est une étape importante pour favoriser l'intégration des déficients visuels. En mars 2018, l'UNADEV s'est mobilisée pour la Semaine Mondiale du Glaucome afin d'informer et de sensibiliser le grand public sur le glaucome, première cause de cécité totale en France. Des dépistages gratuits ont été proposés dans le Bus du Glaucome sur la place de la République à Paris.

Le thème fort placé au cœur de cette campagne était l'art avec des artistes déficients visuels et aveugles qui ont été mis à l'honneur. L'UNADEV a mené une campagne de sensibilisation avec entre autre : visibilité dans les JT et émissions tels que « JT national sur France 3 », « TF1 de 13h », « Allodocteur sur France 5 », sur EUROPE 1 et dans Télé Matin sur France 2 ; communication auprès des médecins ophtalmologistes et des professionnels de la basse vision...

De plus, l'UNADEV a été présente en 2018 sur 4 salons Autonomic (salon de référence sur le handicap, le grand âge et le maintien à domicile) : Lille, Bordeaux, Paris et Marseille.

Puis, dans le cadre de son soutien aux écoles de chiens-guides d'aveugles, l'UNADEV propose aux établissements scolaires une action de sensibilisation aux différences, à la citoyenneté et à la solidarité. Cette action, nommée Marchathon, s'étend sur l'ensemble de la France. Elle est souvent intégrée dans le cadre d'un projet pédagogique autour de la différence et de la tolérance. Les fonds éventuellement collectés dans le cadre de cette démarche sont entièrement reversés aux écoles de chiens guides.

- **Les ambassadeurs**

Leur mission consiste à :

- informer et sensibiliser le grand public sur les problématiques rencontrées par les déficients visuels au quotidien et les solutions ou activités mises en place par notre association pour améliorer leur condition de vie, les sortant ainsi de leur isolement,
- informer et sensibiliser les chefs d'entreprises sur les difficultés rencontrés par les déficients visuels dans le monde du travail et de mettre en avant les compétences et les possibilités d'intégration de ceux-ci dans le milieu ordinaire,
 - mettre en relation les déficients visuels rencontrés avec le(s) service(s) de l'UNADEV pouvant répondre à leur besoin (qu'il soit en matière d'accompagnement, d'aide,...)
 - mettre en relation des personnes désireuses d'aider notre structure soit par des actions de bénévolat soit par des actions de partenariat.

L'objectif de ces missions est non seulement de créer une chaîne de solidarité nationale pour le bien être des personnes déficientes visuelles, de proposer nos services au plus grand nombre de bénéficiaires mais aussi de changer le regard sur le handicap visuel.

1.1.10 – Veille sociale et sociétale

Dans le cadre du projet associatif 2014-2018 de l'UNADEV, il est prévu que le bureau de l'association assure une veille sociale et sociétale dans l'objectif de permettre à l'UNADEV d'affirmer ses positions sur les grands sujets nationaux concernant la cause de la déficience visuelle. Ce travail de veille a été confié à un salarié déficient visuel qui est parti à la retraite début 2018. Cette mission a été reprise par la gouvernance de l'association.

Les missions de prévention de la cécité et de soutien à la recherche technologique ou médicale directement ou indirectement au profit des personnes déficientes visuelles

1.1.11 - Le Pôle santé

Le bus du glaucome a été créé en 2010 par l'UNADEV avec le soutien scientifique de la Société Française du Glaucome et du Service d'Ophtalmologie du CHU de Bordeaux.

Maladie asymptomatique et silencieuse, le glaucome est la première cause de cécité absolue en France. On estime que plus d'un million de personnes sont atteintes par la maladie, dont la moitié l'ignore.

Le dépistage précoce de la maladie revêt donc une importance capitale. L'objectif étant de mettre en place une thérapie médicale (ou chirurgicale dans certains cas) adaptée le plus tôt possible pour éviter les pertes visuelles (détérioration du champ visuel) irréversibles et permanentes.

Outre le dépistage à proprement parler de la maladie, le bus du glaucome est également un vecteur de sensibilisation et d'information sur les risques liés à la maladie. Lors de chaque étape, la presse quotidienne et régionale relaie largement l'information (article de journaux, reportages radio et télé).

Au total sur l'année 2018 l'UNADEV a organisé 18 étapes, il y a eu 45 jours de dépistage pour un total de 3 912 personnes dépistées.

De plus, l'UNADEV a poursuivi son partenariat avec la société américaine Second Sight Medical Products, qui a développé et commercialise la première prothèse rétinienne artificielle (Argus 2).

La prothèse rétinienne Argus 2 est un dispositif biomédical qui s'adresse à des patients ayant perdu la vue suite à une maladie dégénérative de la rétine, la rétinite pigmentaire (RP). L'objectif de cette prothèse est de permettre à ces patients aveugles de recouvrer des perceptions visuelles afin de leur permettre d'améliorer leur quotidien et leur autonomie.

Cette prothèse, qui bénéficie du marquage CE, dispose également du « forfait innovation » mis en place par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé. Ce forfait va permettre à 36 patients de bénéficier gratuitement de ce dispositif biomédical.

Le système Argus 2 se compose de 3 éléments : une prothèse implantée au niveau de la rétine, un processeur de la taille d'un téléphone portable et une monture de lunettes équipée d'une mini-caméra.

Les images captées par la caméra sont analysées par le processeur, puis transmises à l'implant sous forme d'impulsions électriques. C'est ce signal qui est ensuite interprété par le cerveau.

Trois centres de référence en ophtalmologie ont été sélectionnés pour l'implantation de la prothèse Argus 2 : le Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie (CHNO) des Quinze-Vingts à Paris, et les services d'ophtalmologie des CHU de Bordeaux et Strasbourg. L'UNADEV a signé une convention de partenariat avec le CHU de Bordeaux pour le suivi des patients implantés dans le service du Pr KOROBELNIK.

L'UNADEV a décidé de s'impliquer pleinement dans ce projet innovant et porteur d'espoir pour les patients aveugles atteints de Rétinite Pigmentaire. Ce soutien se matérialise par la diffusion auprès de ses bénéficiaires de cette nouvelle technique thérapeutique et par son implication dans les phases de rééducation (orthoptique et locomotion), successives à l'implantation.

Au cours de l'année 2018, 3 patients ont été implantés de la prothèse Argus. Ils ont suivi, comme les patients implantés les années précédentes, leurs 10 séances de rééducation orthoptique dans les locaux de l'UNADEV à Bordeaux. Ces 3 patients bénéficient également de séances de rééducation en locomotion à leur domicile par la psychomotricienne et instructrice en locomotion de l'UNADEV.

1.2 - Les versements aux organismes partenaires concourant aux mêmes objectifs que l'UNADEV

Les actions d'aide, accompagnement, enseignement, information, socialisation, pratique sportive ou de loisirs, accès à la culture, amélioration du confort de vie apportés directement ou indirectement au profit des personnes déficientes visuelles

1.2.1 - Aide aux écoles de chiens guides pour aveugles

L'UNADEV soutient des écoles de chiens guides d'aveugles qui assurent :

- leur placement en famille d'accueil
- l'éducation du chien,
- la remise aux personnes déficientes visuelles,
- la formation et le suivi régulier de l'équipe formée entre le chien et son utilisateur tout au long de la « vie active » du chien
- la mise à la retraite du chien.

Les écoles de chiens guides soutenues par l'UNADEV en 2018 sont :

- l'École Méditerranéenne de Chiens Guides située à Biot (Alpes-Maritimes),
- L'école de chiens guides Les 4 A, située à Sermentizon (Puy-de-Dôme),
- Le Centre Indépendant de chiens guides d'aveugles, situé à Vaux Le Penil (Seine et Marne)
- Le Centre d'Éducation de Chiens guides pour l'Intégration des Déficients Visuels (Venelles)
- L'école A Vue de Truffe (Caen)
- L'école Chiens Guides pour la Liberté Visuelle (Mandeville)

En 2018, 37 chiens guides ont été financés par l'UNADEV, ils sont remis gratuitement à des personnes déficientes visuelles originaires de toute la France.

1.2.2 Les autres associations partenaires

L'UNADEV, via son comité d'attribution, de suivi et de contrôle des aides accordées aux bénéficiaires personnes morales, a accompagné de nombreuses structures sur le territoire national sur divers projets de sensibilisation, d'accessibilité, de sorties culturelles et sportives, d'embauche de salariés déficients visuels, d'achat de matériel adapté, ...

A titre d'exemple, l'UNADEV subventionne l'ASSHAV à Poitiers qui va pour but de promouvoir le sport pour les personnes en situation de handicap physique et sensoriel, de développer les activités

sociales et de sensibiliser le grand public. De même, l'UNADEV subventionne l'Association de Réadaptation et de Réinsertion pour l'Autonomie des Déficiants Visuels (ARRADV) situé dans les Bouches du Rhône. Cette association est une interface (centre d'appel) spécialisée dans la déficience visuelle apportant une réponse personnalisée et/ou une orientation vers les bons interlocuteurs en termes de démarches administratives, accès aux dispositifs d'accompagnement, professionnels, services d'aides à domicile, formations professionnelles, l'emploi, les loisirs ou même les conseils pratiques sur les aides techniques, les transports,... Ce centre d'appel et de conseil sur la déficience visuelle est à destination du grand public et des professionnels.

1.2.3 Le Fonds de dotation Lucie Care

Dans le cadre du projet associatif 2014-2018 de l'UNADEV, les membres ont décidé de créer un fonds de dotation, dénommé Lucie Care, dont l'objet est tourné vers les jeunes déficients visuels :

- l'éducation, la formation, l'enseignement, au profit des **jeunes déficients visuels**
- la représentation, l'information, la sensibilisation, la défense, la prévention, les soins, la recherche, l'assistance, le soutien, l'insertion, l'aide, les services à la personne, l'accompagnement, le soutien scolaire, au bénéfice des **jeunes handicapés** essentiellement **déficients visuels** de façon directe ou indirecte.
- toute action et opération en lien direct ou indirect avec la cause de la déficience visuelle, notamment au profit des plus **jeunes handicapés visuels** et notamment le soutien à des activités ou organismes en lien avec son objet.

L'UNADEV a doté Lucie Care d'une dotation 3 millions d'euros (dont 15 000 euros non consommables le reste étant consommable), somme intégrée dans les comptes 2015 et portée en missions sociales à 100% dans le CER 2015.

Cette somme est versée de la façon suivante :

- dotation non consommable versée en 2015 : 15 000 €
- dotation consommable versées en 2016 : 600 000 €
- dotation consommable versée en 2017 : 900 000 €
- dotation consommable versée en 2018 : 800 000 €
- dotation consommable restant à verser au 31/12/2018 : 685 000 €

Selon les Compte d'Emploi des Ressources du fonds de dotation (réels et prévisionnels), son activité se décline comme suit :

	Emploi - Compte de résultat				
	2015 (2 mois) réel	2016 réel	2017 réel	2018 réel	2019 prévisionnel
1- Missions sociales	-	445 759	576 670	436 424	646 600
<i>Actions réalisées directement</i>	-	179 571	325 946	262 259	396 600
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>	-	266 188	250 724	174 164	250 000
2- Frais de recherche de fonds	12 539	160 666	708 423	570 861	830 692
3 - Frais de fonctionnement	6 549	38 710	114 501	113 820	137 353
TOTAL	19 088	645 135	1 399 594	1 121 105	1 614 645
Dotations aux provisions					
Engagement à réaliser sur ressources affectés	280				
EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	117	34 865	3 525	49 314	9 364

	Ressources - Compte de résultat				
	2015 (2 mois) réel	2016 réel	2017 réel	2018 réel	2019 prévisionnel
1- Ressources collectées auprès du public	19 480	71 747	412 480	559 481	1 146 359
2- Autres fonds privés	-	-	-	-	-
3- Subventions et concours publics	-	-	-	-	-
4- Autres produits	5	608 253	990 639	610 938	477 650
TOTAL	19 485	680 000	1 403 119	1 170 419	1 624 009
Reprises de provisions	-	-	-	-	-
Report des ressources affectées non utilisées	-	-	-	-	-

Ainsi en 2018 Lucie Care a continué ses actions de sensibilisation à la cause des jeunes déficients visuels et a financé 13 actions réalisées par des personnes morales et 5 actions directement rattachées à des personnes physiques. Ces actions vont du financement de matériel informatique adapté au financement de la conception, fabrication, et diffusion de nouveaux titres de livres tactiles.

Comme en 2016 et 2017, l'UNADEV a mis à disposition des locaux valorisés en 2018 à 8 101 €.

Le montant consommé au 31/12/2018 des 3 000 000 € s'élève à 2 180 000 € et a été utilisé de la façon suivante :

- Missions sociales : 538 202 €
- Frais de recherche de fonds : 1 348 825 €
- Frais de fonctionnement : 292 973 €

Les missions de sensibilisation sur la déficience visuelle, l'intégration sociale et professionnelle des personnes déficientes visuelles, l'intégration sociale et professionnelle, apportés directement ou indirectement au profit des personnes déficientes visuelles

1.2.4 Service d'Accueil, d'Information et d'Orientation (SAIO)

Le Service d'Accueil, d'Information et d'Orientation a été créé par l'UNADEV en 2016 et est proposé par l'Entreprise d'Insertion pour Déficient Visuels Presta. Installée à Mérignac dans la banlieue bordelaise, c'est une équipe de 4 personnes qui accueille, oriente, conseille et accompagne chaque jour,

les personnes déficientes visuelles qui se présentent. L'objectif est d'aider les personnes déficientes visuelles à identifier un projet professionnel compatible avec leur handicap, leur proposer une formation le cas échéant et les mettre en relation avec les employeurs privés ou publics.

Pour faciliter cette démarche, le SAIO participe au quotidien à limiter, voire supprimer les freins à cette insertion professionnelle. Cela passe par la résolution de problèmes économiques, administratifs ou logistiques, la mise en place d'ateliers en lien avec l'emploi ou encore par l'aide à la détection d'outils de compensation (tél agrandisseur, luminosité adaptée...).

1.2.5 Les autres associations partenaires

L'UNADEV soutient financièrement de nombreuses opérations de sensibilisation à la cause de la déficience visuelle. Ainsi, elle subventionne par exemple l'Association France Glaucome dont l'une des missions est d'informer et de sensibiliser le grand public sur le Glaucome.

**Les missions de prévention de la cécité et de soutien à la recherche technologique ou médicale
directement ou indirectement au profit des personnes déficientes visuelles**

1.2.6 Aide à la recherche médicale

Dans le cadre de son action de financement de la recherche médicale, l'UNADEV s'est rapprochée de l'Alliance pour les Sciences de la Vie et de la Santé (AVIESAN) pour la création d'une procédure d'attribution des subventions qui soit cohérente avec sa politique d'aide aux personnes en situation de handicap visuel, juste, transparente et scientifiquement légitime.

L'AVIESAN est le fruit d'une collaboration entre les plus grands acteurs de la recherche en France (dont le CEA, le CNRS, l'INSERM, l'Institut Pasteur, l'Institut Curie). Elle est organisée en 10 instituts thématiques multi-organismes (ITMO).

L'UNADEV est devenue un partenaire de l'ITMO Neurosciences, sciences cognitives, neurologie, psychiatrie qui est dirigé conjointement par l'INSERM et le CNRS, dans le cadre d'un appel à projet prenant en compte l'ensemble des acteurs de la recherche travaillant dans le domaine de la vision.

L'UNADEV verse une subvention globale à l'AVIESAN pour une redistribution de cette dernière aux programmes de recherche sélectionnés par un comité d'experts internationaux réuni par l'AVIESAN.

En 2018, l'UNADEV a attribué 1.400 millions d'euros pour le financement des programmes de recherche sélectionnés suite à un appel d'offres. L'AVIESAN devra, selon la convention, justifier à l'UNADEV l'allocation des fonds et de leur correcte utilisation.

Au titre de 2017, le jury d'experts internationaux a sélectionné 6 programmes de recherches :

- Olivier GOUREAU (Paris) : Evaluation du potentiel thérapeutique des précurseurs de photorécepteurs dérivés de cellules souches pluripotentes induites humaines
- David HICKS (Strasbourg) : La maladie de Stargardt et la dégénérescence des cônes : mécanismes et traitements
- Emeline NANDRO (Paris) : Décryptage des mécanismes moléculaires à l'origine des rétinites pigmentaires liés aux défauts du facteur d'épissage Prpf31
- Isabelle PERRAULT (Paris) : Oligothérapie de l'amaurose congénitale de Leber
- François RADVANYI (Paris) Identification des réseaux de facteurs de transcription et de cibles thérapeutiques potentielles dans les rétinoblastomes
- Florian SENNLAUB (Paris) : Implication des monocytes de la rate dans l'inflammation sous-rétinienne au cours de la dégénérescence maculaire liée à l'âge

De plus, l'UNADEV a remis au service d'ophtalmologie du Professeur Jean-Marie GIRAUD, de l'Hôpital d'Instruction des Armées Bégin, deux modificateurs d'angle Haag-Streit destinés à deux lampes à fente afin de permettre d'affiner l'examen du fond de l'œil.

Missions sociales par catégorie d'emploi

Missions sociales par catégorie d'emploi	Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public sur N
1-1 Réalisées en France		
- a - Actions réalisées directement en France		
AIDE ET ACCOMPAGNEMENT DV		
Direction missions sociales	307 136	306 112
Centre de formation adapté UNADEV	842 626	836 352
Sport	1 026 383	994 168
Centres d'activités régionaux (dont la coordination nationale)	3 783 148	3 670 774
Auxiliaires de vie sociale	2 427 270	2 203 443
Colis de Noël et etrennes	314 722	314 722
Service national du bénévolat	14 106	14 106
Dons secours	20 273	20 273
EHPAD Louis Braille	3 511 594	214 434
SENSIBILISATION - INTEGRATION		
Information et sensibilisation sur la déficience visuelle	2 085 451	1 908 586
Veille sociale et sociétale	54 543	54 543
PREVENTION - RECHERCHE		
Pôle santé	382 905	381 397
- b - versements à d'autres organismes agissant en France		
AIDE ET ACCOMPAGNEMENT DV		
Ecoles de chiens guides pour aveugles	1 015 968	982 117
Autres associations partenaires	234 081	234 081
Fonds de dotation Lucie Care	8 101	8 101
SENSIBILISATION - INTEGRATION		
SAIO	742 334	742 334
Autres associations partenaires	178 192	178 192
PREVENTION - RECHERCHE		
Aide à la recherche médicale	1 413 993	1 413 993
1-2 Réalisées à l'étranger		
AIDE ET ACCOMPAGNEMENT DV		
Sport	1 946	1 946
TOTAL	18 364 773	14 479 673

2- LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

Les frais de recherche de fonds s'inscrivent dans le cadre de la politique de développement national des activités de l'UNADEV, que ce soit en termes de services rendus, ou en termes d'implantations géographiques.

Le projet associatif de l'UNADEV nécessite des actions importantes de collecte de fonds auprès du public.

L'UNADEV ne fait pas appel à des agences de communication chargées de développer et d'organiser la collecte.

L'UNADEV a choisi d'investir dans le recrutement de nouveaux donateurs, et, en parallèle, dans leur fidélisation, que ce soit sur la régularité de leurs dons, ou en développant la formule du prélèvement automatique.

Fin 2018, plus de 110 000 donateurs contribuent à notre action par un don en prélèvement automatique.

3- LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Ils ont été décrits en préambule dans les méthodes comptables (page 2 de l'annexe du CER).

4- LES ACQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS ET NEUTRALISATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Cette rubrique est remplie en conformité avec les dispositions prévues par l'arrêté du 11 Décembre 2008.

La part des acquisitions brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public s'élève à 529 393 € et comprend notamment pour cette année :

- 358 388 € de travaux de mise en conformité de l'EHPAD (maison de retraite),
- 68 168 € de matériel informatique et progiciels,
- 95 690 € de travaux divers.

II-LES RESSOURCES

Le compte d'Emploi Annuel des Ressources regroupe les ressources dans trois rubriques qui sont :

- Le report des ressources auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice. Ce report provient du Compte d'Emploi Annuel des Ressources de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- La variation des fonds dédiés collectés auprès du public (voir tableau ci-dessous),
- Les ressources collectées en France auprès du public : dons manuels et legs (affectés et non affectés).

TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS DEDIES- RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D= A - B + C	variation E= D-A
Dons manuels	167	66 710	66 543	0	- 167
Total	167	66 710	66 543	0	- 167
Legs et donations	0	61 725	61 725	0	0
Total	0	61 725	61 725	0	0
Total	167	128 435	128 268	0	- 167

Les fonds dédiés à fin 2017 et à engager sur 2018 étaient de 167 €.

Ont été reçus en cours d'année 65 112 € de dons manuels et 61 725 € de legs pour les écoles de chiens guides et ont été utilisés 127 004 € en 2018.

D'autre part, des dons manuels dédiés à des activités de l'UNADEV ont été reçus et utilisés en 2018 pour un montant de 1 431 €.

Il n'y a pas de fonds dédiés reçus en 2018 et restant à engager sur 2019.

III- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Dans le cadre de la semaine mondiale du Glaucome 2018, 15 chaînes de télévision et radios nous ont offert des espaces de communication et de sensibilisation au grand public. Le coût de revient de ces diffusions, selon les informations transmises s'élève à 123 819 €.

D'autre part, dans le cadre d'un mécénat de compétences, l'association a bénéficié d'une mise à disposition à hauteur de 89 980 €.

Selon les informations recueillies auprès des acteurs de terrain, l'UNADEV a recensé 13 668 heures de contributions des bénévoles pour une valorisation comptable de 208 499 €, selon les modalités définies en annexe des comptes sociaux (pages 15 et 16).

IV- LA TRESORERIE

La trésorerie, hors maison de retraite, est positive pour 19 153 445.89 euros. Elle permet de faire face à moins de 14 mois de maintien des missions sociales et du fonctionnement, hors frais de recherche de fonds.

La politique financière de l'UNADEV privilégie une capacité d'autofinancement et d'autonomie financière sur la durée afin de rendre pérennes les actions entreprises au profit des personnes en situation de handicap visuel et de développer de nouvelles actions d'aide et de soutien à la personne.